

La présence de Jean Louis profession de tissage
mages et âgé de vingt trois au demeurant à la
Commune St Louis Jean Louis grandet Debray fils
Cultivateur mages et âgé de vingt trois aussi demeurant
à la commune St Louis Jean Louis grandet Debray fils
Charpentier mages et âgé de vingt trois aussi
démourant à la commune St Louis Jean Louis grandet Debray fils
Zélie profession de garçon marin mages et âgé
de trente ans aussi demeurant à la commune

Cont. Acte: n.
 your friend
 Jacques Fournier
 Vaugoois

Mariage
De
François Martin
Martin, Sr
Marie François
Montuclé

Et De Demoiselle Marie Francois Montale
filles nées et âgées de vingt ans aux paroisses de St. Jean
et de St. Louis de la ville de Québec le 15 septembre l'an six.
ont tout huit et y demeurant. filles Legitimes de Jean Louis
et Montale Et De Marie Francois et Martine Levesque et non
leur demeurant la cath. commune se présent et acceptant audit
mariage ci après Oubliant part.

~~It is~~ ^{It} ~~is~~ ^{is} ~~not~~ ^{not} ~~our~~ ^{our} ~~regiment~~ ^{regiment} ~~to~~ ^{to} ~~proceed~~ ^{proceed} ~~to~~ ^{to} ~~the~~ ^{the} ~~celebration~~ ^{celebration}

De projet de mariage projeté entre eux. D'où
les publications ont été faites par la future. En
la commune de Saint Victor de tout les dimanches d'après
et vingt quatre du mois d'avant présent mois tel qu'il est
constaté par le certificat qui nous a été présenté de la
part de Monsieur le Maire de la commune de Saint Victor
de Saint et par la future la dite commune des dits
de dimanche d'après et vingt quatre du mois d'avant
présent mois tel qu'il est constaté à nos registres de publi-
cations opposition à ce mariage n'ayant été faite n'importe
faisant d'où à leur requête après avoir donné lecture
des procès Verbaux et du Chapitre des dits dits du code
Civil intitulé du mariage avant demandé au futur époux
et à la future épouse s'il réalisaient de prendre pour
mari et pour femme Chacun d'eux ayant répondu
séparément et affirmativement nous avons déclaré et
déclarons au nom de la loi que François Martin
et Marie Françoise Montulé
font un par le mariage de quoi nous avons dressé
acte.

La présence de Pierre Montulé profession-
de cultivateur majeur et âgé de vingt huit ans frère de
la future et de Jean Louis Montulé profession-
de cultivateur majeur et âgé de trente et un ans aussi frère
de la future et François Montulé profession-
de cultivateur majeur et âgé de trente huit ans
aussi frère de la future et de Louis François prêtre
Debray profession de cultivateur majeur et âgé de
vingt quatre ans tous quatre légitimes et domiciliés
en la dite dite commune d'Authenel ledit Debray et
Montulé François et Montulé Jean Louis
ont déclaré avoir signé et ledit

Montulé Pierre a dit et savoir signé le dit acte
et la future a déclaré ne l'avoir signé et la
future dit savoir signé après que lecture leur a été faite
d'acte.

Debray
Marie Montulé
Montulé
marie martin

Le présent registre de mariage est clos et arrêté
d'où nous Maire ludit le trente et un du mois
de décembre, l'an mil huit cent trente quatre
Debray